

## Les grèves dans la Ruhr en 1928.

Vers la fin de 1928, dans le plus important district industriel de l'Allemagne, un combat ouvrier eut lieu, qui excita l'intérêt de tous. Il s'agissait en l'espèce d'un de ces cas compliqués à la faveur desquels il est facile pour les syndicats communistes de pêcher en eau trouble et d'accroître le désarroi parmi les travailleurs non organisés. Cependant, faisons immédiatement la remarque que dans la

5 circonstance ils n'ont pas réussi à gagner du terrain. Au contraire, au cours du peu de temps qui s'est écoulé depuis la fin de la lutte, c'est en chiffres ronds, 4.000 membres nouveaux qui ont afflué à nos syndicats.

Pourquoi cette lutte a-t-elle donc suscité un intérêt aussi vif en Allemagne et au-delà des frontières allemandes ? C'est que dans l'industrie métallurgique de la Ruhr, il existe depuis longtemps

10 un contrat de travail qui règle les conditions du travail et les salaires. Certaines clauses du contrat, celles ayant trait aux salaires, ne sont valables que pour un temps relativement court. Par ce moyen, la possibilité est laissée d'adapter les salaires au coût de la vie.

On sait que dans l'Allemagne d'après-guerre, la conclusion des contrats de travail a cessé d'être une affaire privée entre entrepreneurs et ouvriers. L'Etat a le droit d'intervenir, et ce droit s'étend même

15 si loin que le ministre du Travail est autorisé à prononcer en dernière instance au nom de l'intérêt général dans le cas où le jugement rendu par le tribunal d'arbitrage, qui comprend un nombre égal de délégués ouvriers et de délégués patronaux, n'est pas accepté par les parties. Dans les premières années qui ont suivi la Révolution, cet arbitrage obligatoire du gouvernement fut combattu par le mouvement ouvrier. On craignait que la liberté de la lutte fût ainsi entravée et que le droit de grève, en particulier, ne fût

20 atteint.

La pratique a démontré le néant de ces craintes. Sous le régime de l'arbitrage forcé, de nombreux combats ont mis aux prises Capital et Travail. D'autre part, si depuis l'époque de la stabilisation, les salaires ont été, au moment des dépressions économiques, maintenus au même niveau que pendant des conjonctures favorables, c'est grâce au fait de l'intervention obligatoire du gouvernement. Le salaire a

25 cessé d'être dans la dépendance du libre jeu des forces économiques ; l'Etat est dans l'obligation d'assurer au travailleur le minimum d'existence indispensable.

Ce régime de l'intervention obligatoire de l'Etat est profondément exécré du patronat qui désire de toutes ses forces le retour à l'ancienne liberté d'exploitation, à l'absence de garanties légales de la

30 vieille Allemagne. C'est ainsi que les patrons de la Ruhr, qui ont toujours été à l'avant-garde dans la lutte contre les travailleurs, préparaient le combat il y a déjà un an et demi ; moyennant un versement de 5 marks chacun, ils forgeaient les moyens d'une grande offensive qui serait dirigée contre l'intervention de l'Etat.

Vers la fin de 1928, la clause concernant la détermination des tarifs venait à expiration. Les ouvriers demandèrent alors une augmentation de salaires que le patronat repoussa insolemment. Le

35 conflit vint devant un tribunal d'arbitrage ; et le président — un tiers parti — trancha le différend en accordant aux ouvriers une certaine augmentation. Bien que ceux-ci ne fussent entièrement satisfaits de la transaction, ils l'acceptèrent sous la pression du syndicat, mais les industriels refusèrent catégoriquement. Aucun tarif ne pouvant être établi, un état de fait était donc créé, et cette région industrielle, la plus importante de l'Allemagne, était menacée d'une catastrophe économique. C'est alors

40 que, conscient de ce danger, le ministre du Travail, le camarade Wissel, décidait d'arbitrer le litige. Les patrons attendaient ce moment. On pense bien que s'ils étaient hostiles à l'intervention de l'Etat dans leurs luttes avec les ouvriers, cette hostilité ne pouvait que s'accroître devant un ministre du Travail socialiste. Brutalement, et méprisant ouvertement le droit et l'autorité de l'Etat, ils congédièrent la

45 totalité des ouvriers métallurgistes de cette grande région industrielle : 250.000 travailleurs étaient ainsi jetés à la rue.

Pour pouvoir juger judicieusement de la situation, il est important de connaître les faits suivants : alors que dans toute l'Allemagne, la majorité des travailleurs des métaux sont organisés dans les syndicats adhérant à la C. G. T. allemande, dans le territoire de la Ruhr la situation au point de vue syndical est particulièrement défavorable. 20% des travailleurs appartiennent à nos syndicats ; une  
50 partie encore moindre appartient aux syndicats chrétiens ; la plus grande partie est inorganisée. Cela, pratiquement, signifie que pendant la lutte, une petite partie seulement des lock-outés recevait une subvention de grève, et la grosse majorité demeurait sans subsides. Les patrons avaient évidemment spéculé sur l'inorganisation des travailleurs. Ils pensaient être en mesure de rouvrir leurs usines, en imposant leurs conditions ; ils croyaient que la faim leur livrerait leurs salariés. Mais leurs espoirs, ainsi  
55 que nous le verrons, furent déçus.

Cela fut dû à l'action de la Social-démocratie. La fraction socialiste au Reichstag réclama et obtint que tous les lock-outés reçussent un secours convenable de l'Etat. Les inorganisés reçurent donc des Pouvoirs publics les moyens nécessaires de subsistance ; et les syndiqués reçurent en outre l'assistance de leur syndicat, se trouvant ainsi dans une situation presque aussi favorable que lorsqu'ils  
60 travaillaient à l'usine. De cette façon, il était donc possible de continuer la lutte. Elle dura des semaines. La colère des patrons fut alors dirigée contre cette protection officielle de l'Etat à l'égard des travailleurs. C'était bien en effet la première fois dans l'histoire de la lutte de classe du prolétariat international que l'Etat protégeait ouvertement les ouvriers, prenant position dans une lutte économique en faveur des exploités.

Les patrons ne pouvaient s'accommoder de cet état de choses. Ils demandèrent la révision du jugement d'arbitrage qu'ils avaient repoussé. Ils avaient tout d'abord invoqué contre ce jugement un vice de forme. Ils demandèrent alors que le cas fût porté devant un Tribunal Suprême d'arbitrage. Après le plaidoyer extrêmement habile des avocats socialistes, la validité du jugement d'arbitrage fut reconnue et le droit du ministre du Travail d'intervenir dans l'intérêt public, confirmé.  
65

Mais les patrons ne s'en tinrent pas là ; ils firent appel à une plus haute instance, à la Cour Suprême de Justice. Mais des semaines devaient s'écouler avant qu'une décision fût prise. Et la lutte durait déjà depuis plusieurs semaines ; elle tombait juste dans une période de dépression économique et menaçait en se prolongeant d'accélérer le marasme de l'économie et de lui être irrémédiablement préjudiciable. En présence de ce danger, le gouvernement du Reich ne crut pas devoir rester indifférent.  
70 Il fit en conséquence aux deux parties (employeurs et travailleurs) la proposition d'en appeler au ministre de la Justice, le camarade Severing, à la sentence duquel les uns et les autres devaient décider à priori de se soumettre.

Le patronat accepta de suite la proposition du gouvernement ; car il se rendait compte qu'avec la fermeture prolongée de ses usines, il perdait une grande partie de ses chances d'exportation. Quant  
80 aux syndicats « cégétistes », ce n'est qu'après maintes hésitations qu'ils acceptèrent le ministre de la Justice comme suprême arbitre. Ils alléguèrent avec raison que leur lutte avait pour objet la défense de l'autorité de l'Etat et que le juge suprême dans les conflits du travail, c'est-à-dire le ministre du Travail ; s'était déjà prononcé. S'ils finirent par accepter, c'est d'abord parce que le camarade Severing, en tant qu'ancien travailleur métallurgiste et membre de leur syndicat, avait leur entière confiance ; ensuite,  
85 parce qu'ils craignaient de perdre la bataille lorsque l'Etat cesserait son assistance, car il ne serait plus possible pour les non-organisés de « tenir ».

Le camarade Severing rendit donc son arrêt qui consentait aux travailleurs une augmentation de salaires, évidemment moindre que celle autorisée par le premier arbitrage.

En tout cas, ce qu'il importe de bien faire remarquer c'est qu'autrefois il eût été impossible, dans  
90 des périodes économiques défavorables, que les travailleurs obtinssent la moindre augmentation de salaires. Ils devaient au contraire subir les diminutions qu'on leur imposait. Maintenant, leur revendication de plus hauts salaires est approuvée dans une région de carence syndicale et dans un moment de déconfiture économique.

95 Il est intéressant de voir comment les communistes de la Ruhr, malgré leur manque d'influence  
dans la région, cherchèrent à s'immiscer dans le combat. Ils avaient formé leur comité de grève, composé  
dans sa majorité de travailleurs non-organisés. Depuis ce moment, ils se livrèrent à un véritable racolage  
des inorganisés, célébrant ces écornifleurs du mouvement syndical comme des combattants idéaux de  
la lutte de classe ! Ils les soutenaient ouvertement, couvrant ainsi ceux qui, par leur manque de solidarité  
et d'esprit de sacrifice, empêchaient la victoire du mouvement ouvrier. Heureusement, cette attitude  
100 réactionnaire ne leur fut d'aucun profit, comme le prouve le gain syndical de nos syndicats, pendant ces  
derniers mois.

Avec la décision du camarade Severing, le côté juridique du combat n'était pas encore résolu.  
La procédure près de la plus haute instance, la Cour Suprême du Reich, suivait son cours. Le jugement  
fut rendu et connu quelque temps après ; il invalidait l'arbitrage (non celui, définitif, de Severing) de la  
105 première instance, parce que, soi-disant- cet arbitrage aurait apporté des modifications à quelques  
dispositions de l'établissement des tarifs qui n'étaient pas encore arrivés à expiration. En réalité, la Cour  
Suprême avait exploité la maladresse de rédaction du premier arrêté d'arbitrage, qui pouvait en effet  
faire douter de la légitimité de quelques-uns de ses points. On peut aussi penser que les conseillers de  
la Cour Suprême ont été animés d'une certaine animosité à l'égard du ministre du Travail.

110 Sans aucun doute, les juges de la Cour Suprême ont voulu affirmer qu'il était inadmissible  
qu'une décision du président de la Chambre d'arbitrage puisse trancher un conflit. Or, un décret du  
ministre du Travail, en 1923, avait admis le fait. Grâce à cela, il était possible, dans la plupart des cas,  
d'en appeler à une décision d'arbitrage et d'éviter ainsi la lutte.

Le combat des travailleurs métallurgistes de la Ruhr a provisoirement pris fin. Mais ce serait  
115 une erreur profonde de croire que pour cela la lutte autour de l'intervention de l'Etat dans les conflits du  
Travail est terminée. Les travailleurs de l'industrie de la Ruhr n'ont évidemment pas encore atteint leur  
but. Ils ne purent aller jusqu'au bout parce que l'Etat ne pouvait plus continuer les secours alloués aux  
lock-outés non syndiqués. Et en définitive, ils se sont soumis, désarmés, à la sentence d'un ministre  
socialiste. Cependant, il serait téméraire de croire que cette attitude signifiât une abdication quelconque  
120 de leur point de vue.

Le patronat mènera contre l'arbitrage de l'Etat une lutte systématique et accentuée. Il ne s'agit  
plus ici seulement d'une pure question syndicale, mais aussi d'une haute question politique.  
Vraisemblablement il s'agira d'enlever au ministre du Travail le droit de prendre seul la décision  
d'arbitrage ; on essaiera de lui faire adjoindre le ministre de l'Industrie et peut-être encore un troisième  
125 membre du cabinet.

Il est à peu près certain que le parti populiste allemand soutiendra la revendication patronale et  
entreprendra une croisade contre l'indépendance du ministre du Travail. Alors les ministres socialistes  
ainsi que la fraction socialiste du Reichstag se trouveront placés devant une importante question de  
principe. Selon moi, nous ne devons pas reculer devant les prétentions patronales, nous mettrions ainsi  
130 en danger la législation ouvrière de la République allemande.

Contre les formes extérieures de cette République, la bourgeoisie n'a plus rien à objecter. C'est  
pourquoi elle fait front aujourd'hui contre son contenu social. Mais c'est précisément ce contenu qui  
donne à l'Etat, vis-à-vis de la classe ouvrière, toute sa valeur. A cause de cela, celle-ci défendra de toutes  
ses forces le progrès social contre les attentats des capitalistes et de leurs associés.

135 Tony Sender, députée au Reichstag, « Une grande lutte ouvrière en Allemagne. La bataille de la Ruhr »,  
*La Nouvelle Revue socialiste. Revue mensuelle du socialisme international*, vol. 9, janvier-juin 1930,  
p. 26-31